N° 377/CB

Colmar, le 11 octobre 2013

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
- Monsieur l'administrateur provisoire de l'ESPE
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

pour attribution

- Messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et messieurs les directeurs des SEGPA de collège

s/c de Mesdames et messieurs les principaux

- Mesdames et messieurs les directeurs d'école

pour attribution et communication à leurs adjoints

Division du 1er degré
Bureau de la gestion collective des personnels

Dossier suivi par
Catherine BOUILLET
2ème Bureau

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
COLMAR
Téléphone
03 89 24 81 29
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse Postale

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

OBJET : Stage de spécialisation 2014-2015 de psychologie scolaire.
Réf. : Note de Service à paraître au BO.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le stage de préparation au diplôme d'état de psychologie scolaire aura lieu durant l'année scolaire 2014-2015 dans les Centres de formation suivants: *AIX MARSEILLE I, BORDEAUX II, GRENOBLE II, LILLE III, LYON II et PARIS V.*

Ne sont concernés par ce stage que les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires de la licence de psychologie ou qui en deviendraient titulaires au mois de septembre 2014 au plus tard et justifiant de 3 ans de services effectifs à temps complet dans une classe, les services en RASED ou comme éducateur en internat n'étant pas considérés comme de l'enseignement. Je vous rappelle l'obligation d' exercer, à l'issue de la formation, pendant 3 années consécutives dans le même département au titre duquel l'admission au stage a été prononcée.

Les personnes désirant participer au stage organisé en 2014-2015 voudront bien compléter les imprimés ci-joints. Elles détailleront particulièrement l'historique du cursus universitaire (il ne s'agit pas seulement d'énumérer les diplômes obtenus), exposeront leur expérience professionnelle (lieux précis et périodes d'exercice à temps plein) et ce qui les a amené à la psychologie scolaire et donneront une présentation de leur motivation et de leur projet. Elles indiqueront éventuellement les formations suivies et les publications réalisées.

Les candidatures devront parvenir à l'inspecteur de circonscription **pour le 18 octobre 2013**. Les inspecteurs me transmettront les dossiers au plus tard pour le 14 novembre 2013.

P. la directrice académique et p.o.
L'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à la directrice académique :

signé : Fernand EHRET